

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 AVRIL 2026

N°013\_2026

DATE DE LA CONVOCATION :  
03/04/2026  
DATE D’AFFICHAGE :  
03/04/2026

**Nombre de membres**  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Absent : 1  
Ayant donné procuration : 2

**OBJET :** Approbation du Compte Financier Unique communal 2025

L’an DEUX MILLE VINGT SIX et le vingt, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASTIDONNE s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session du mois d’avril sous la présidence de **Emma LEON, Maire** et la désignation de M. Edouard DILLIES en qualité de secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Mesdames, Messieurs, Dider AUCHOIX, Alain BEDOS, Laurie BESSON, Thierry DELESCLUSE, Edouard DILLIES, Karim FERAH, Magali FERRAT, Emma LEON, Marie-Line LISI, Stella REYNAUD, Marie-José RUIZ et Didier VILLEMUS

**Absents ayant donné procuration :** Madame Julia RIGAMONTI donne pouvoir à Mme Magali FERRAT, Mme Morgane VERBE donne pouvoir à M. Alain BEDOS ;

**Absents :** Alexandre HAYEK

### Exposé des motifs

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun entre l’ordonnateur et le compte public, remplissant les fonctions de « rendu des comptes ».

Le CFU 2025 dressé par Madame Emma LEON, Maire de La Bastidonne et par Madame Céline VENTURI, Comptable public, est présenté à l’assemblée :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	903 236,00	909 000,00	1 712 236,00
	Recettes réalisées (1)	B	525 240,49	969 789,93	1 495 030,42
	Restes à réaliser	C	100 941,71	0,00	100 941,71
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	403 123,69	1 394 023,69	1 797 147,38
	Dépenses réalisées (*)	E	269 774,58	876 663,49	1 146 438,07
	Restes à réaliser	F	123 462,52	0,00	123 462,52
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	255 465,91	93 126,44	348 592,35
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-400 112,31	485 023,69	84 911,38
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-144 646,40	578 150,13	433 503,73
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-22 520,81	0,00	-22 520,81
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-167 167,21	578 150,13	410 982,92

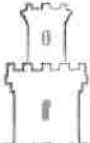
Après présentation du CFU 2025, Madame Emma LEON, Maire de La Bastidonne, quitte la salle pour permettre à l’assemblée de voter.

Monsieur Alain BEDOS, Président de séance, invite l’assemblée délibérante à se prononcer sur le CFU 2025.

### Visas

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,



La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE	Envoyé en préfecture le 23/04/2026
République Française Département Du Vaucluse F-84120 LA BASTIDONNE	Reçu en préfecture le 23/04/2026
Tél: 04.90.09.63.95 Mail: mairie@la-bastidonne.fr	Publié le ID : 084-218400109-20260420-013_2026-DE

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** que Mme Emma LEON, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence du Conseil Municipal à Monsieur Alain BEDOS, 1<sup>er</sup> adjoint, pour le vote du CFU,

Au vu de ce qui précède, ouï l'exposé de Monsieur Alain BEDOS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

- ▶ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune tel que présenté et l'arrêté des comptes 2025
- ▶ **AUTORISER** Madame La Maire à signer tous les documents constituant le CFU 2025

Fait à La Bastidonne,  
Le 20 avril 2026.

Madame La Maire,  
Emma LEON.

  
Emma LEON  
Maire  
22 avr. 2026

Le Secrétaire de séance,  
Edouard DILLIES.

